

Bureau du 1 avril 2008

Décision n° B-2008-6111

commune (s) : Vernaison

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 282, chemin de la Maçonnière et appartenant aux consorts Fouillat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin de la Maçonnière à Vernaison, une parcelle de terrain de 198 mètres carrés située en bordure de cette voie et appartenant aux consorts Fouillat.

Aux termes du compromis soumis au Bureau, les consorts Fouillat céderaient gratuitement la parcelle en cause, libre de toute location ou occupation, conformément aux dispositions de l'arrêté n° L 8599 du 8 novembre 1983 ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis soumis au Bureau concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située 282, chemin de la Maçonnière à Vernaison et appartenant aux consorts Fouillat.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1067 individualisée pour 1 400 000 € le 18 décembre 2007 :

- pour ordre en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : exercice 2008 - compte 132 800 - fonction 822.

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 500 € environ pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,